



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Affichage

**Compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du
03.03.2023**

Ayant eu lieu à 19h45 à la Mairie

Présents :

M. Arnaud DELIGEARD Amélia LEBRE, , M. Jean-François CHASSAGNE, M. Serge DESBOUIS, M. Olivier VIGNE, M. Gérard BONIN, M. Xavier GILLES, Mme M. Jérôme MONNET, Mme Laurence DEGIRAL.

Absents : M. Claude DEVILLARD,

Excusée : Mme Aurélie CHAPPAZ, M. Pierre MAIRE, Mme Anne Marie CHAUVET, Mme Émeline PELLETIER.

Pouvoir : Madame Aurélie CHAPPAZ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DELIGEARD, Monsieur Pierre MAIRE donne pouvoir à Monsieur Gérard BONIN, Madame Anne-Marie CHAUVET donne pouvoir à Madame Laurence DEGIRAL.

Secrétaire de séance : M. Xavier GILLES

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h45.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Février 2023. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Dossier permis de construire COOPACA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de Permis de Construire concernant un bâtiment de stockage photovoltaïque a été déposé le 28 février 2023 par la Coopérative Agricole COOPACA dont le siège social est situé au 7, rue du Commerce à TRETEAU, et d'un courrier explicatif de l'écoulement des eaux. Ce bâtiment se construirait sur la parcelle D 450, avec une superficie de 2 520 m².

Vu l'ampleur du projet, Monsieur le Maire souhaite demander l'avis du Conseil Municipal et demande à ce dernier de se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide d'accepter le projet de construction dudit bâtiment, toutefois il émet des prescriptions concernant l'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur Jean-François Chassagne propose de procéder à une traversée sous la chaussée, afin de diviser la quantité d'eau à évacuer dans les fossés de chaque côté de la route départementale D568. Le Conseil Municipal demande également, la plantation d'une haie côté sud afin de masquer le bâtiment, et proscrit une sortie sur le chemin de « Bellevue ». Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 09 Contre: 02 Abstentions : 01

Dossier installation boîte à pizzas :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la société SAS API TECH, a présenté une demande ayant pour projet, l'installation d'une boîte à pizza sur une parcelle communale.

Il explique que pour se faire, il est nécessaire de signer une convention où il est stipulé toutes les conditions de fonctionnement, dont il donne lecture. Cette installation nécessite un espace d'environ 500 m², qu'une redevance est versée annuellement dès l'installation du distributeur de pizzas, et s'élève à 2 000 € TTC/an payable par fractions trimestrielles de 500 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'implantation d'une boîte à pizzas sur le territoire de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, et tous documents s'y rapportant.

Questions Diverses :

INFORMATIONS :

- **Assemblée Générale Don du sang :** M. Olivier VIGNE se propose d'y être présent.
- **Voisins de la route de Boucé :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part des administrés domiciliés route de Boucé, concernant leur fête des voisins. Ce courrier demande le renouvellement de cette fête en date du 2 septembre 2023.
- **Départ de Pierre ANDRÉ :** il est décidé d'attendre la fin de son détachement pour organiser un vin d'honneur.
- **Travaux :** Serge Desbouis informe que l'entreprise TMDA va intervenir afin de procéder au changement des barillets sur différentes portes à l'école, et la pièce du portail d'entrée du local communal.
- **RPI :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Vernisse, Maire de Trézelles l'a contacté pour lui faire part des dernières décisions quant à la fermeture des classes du RPI. La décision a été prise de ne pas fermer les classes de Sorbier, St Léon et Liernolles, de même que les classes de Varennes sur Tèche et Trézelles.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le 31 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 21h50.

